

Communiqué pour la presse.

Pour publication immédiate.

Montcimet, le 19 septembre 2006

Le vent du Morvan est-il à vendre ?

AMAC veut protéger des sites menacés en Morvan.

L'association des Amis de Montcimet-Anost-Cussy (<http://www.amac.fr>) vient d'être créée.

« Face à l'absurdité de certains projets éoliens dans nos hameaux, à toute proximité des habitations, face au mépris de ceux qui élaborent ces projets et préparent leurs décisions irréversibles en catimini, nous n'avons pas d'autre choix que de nous regrouper pour nous faire entendre », déclare le président de l'association AMAC.

Et il poursuit : « Les subventions versées à l'énergie éolienne sont en train de créer une confusion totale dans les critères de décision. Le décret Cochet du 10 mai 2001, récemment actualisé par l'Arrêté du 10 juillet 2006, contraint les usagers à payer dans leurs factures EDF de quoi permettre l'achat de l'électricité d'origine éolienne à un prix trois fois supérieur à son coût classique de production. Ces décisions engendrent une distorsion considérable et introduisent l'irrationalité dans les choix, qu'ils soient économiques ou écologiques.»

La création d'AMAC survient peu de temps après qu'un projet du Maire de Cussy-en-Morvan ait été mis au grand jour par des habitants de Montcimet, un hameau situé à cheval sur les communes de Cussy et d'Anost. Le 3 juin dernier, en effet, ils étaient venus assister à une présentation dont le maire de Cussy avait voulu les exclure. Soutenant l'initiative d'une société picarde de développement éolien, il avait réservé l'invitation aux seuls propriétaires de parcelles où l'implantation d'éoliennes était envisagée. Monsieur le Maire de Cussy avait tancé ces intrus de Montcimet, qui, selon ses propres termes, avaient été « excités par Madame le Maire d'Anost »

Le premier objectif d'AMAC est d'assurer une totale transparence dans la prise de décision. « Nous ne sommes pas dans un régime totalitaire ; les populations doivent savoir ce que leurs élus, l'administration et certaines entreprises leur préparent » nous dit le président d'AMAC, et il ajoute : « Si les habitants de Montcimet veulent des éoliennes, et bien ils auront des éoliennes, mais au moins qu'ils sachent ce qu'ils

font, quelles en sont les conséquences, quels en sont les avantages et les inconvénients. Dans une démocratie, il est inadmissible qu'une partie de la négociation, la maîtrise foncière, soit lancée avec quelques propriétaires, avant même que l'ensemble des habitants ne se soient prononcés sur l'opportunité du projet. »

Astucieusement, le maire de Cussy-en-Morvan joue sur le fait que le hameau de Montcimet se trouve à cheval sur sa commune et sur celle d'Anost. Le projet étant du côté du village situé sur la commune de Cussy, il n'avait pas jugé utile d'inviter Madame le Maire d'Anost à un titre autre que « par politesse ». ; et pourtant, la majorité des habitants de Montcimet sont sur la commune d'Anost...

« Ce n'est pas une question d'être pour ou contre l'éolien. Chacun sait que l'éolien est un moyen qui a sa place dans l'ensemble du dispositif de production de l'électricité. Mais il ne faut pas que ceux qui sont alléchés par le prix de reprise d'EDF, et qui en seront les seuls bénéficiaires, racontent n'importe quoi et jouent sur la fibre écologique pour faire passer n'importe lequel de leurs projets. Il y a parfois des avantages, il y a toujours des inconvénients, et c'est cela qu'il faut correctement apprécier. »

Le vent du Morvan est-il vraiment à vendre ? En tout cas, il est bien capricieux. Alors, installer des pylônes de 60 mètres de haut ou plus sur nos belles collines et entendre des pales battre jour et nuit dans notre silence, pour ne produire pas grand chose...

« Voyez-vous, poursuit le président d'AMAC, je suis né à Anost, j'ai vécu mon enfance à Montcimet, j'ai voyagé, j'ai vu quelques unes de ces catastrophes écologiques provoquées par les meilleures intentions du monde. Je voudrais bien que mon village comme la plupart de ceux du Morvan qui jusqu'ici ont su s'en préserver, soient encore épargnés.»

-----FIN-----

Contact

Relations presse

AMAC - BP 10059 - 71402 Autun CEDEX

<http://www.amac.fr> - courriel/email : contact@amac.fr -

téléphone : 0811 03 57 31